



Décision n° CODEP-DAJ-2026-012310 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 3 mars 2026 portant désignation de Monsieur Alexandre DAUZÈRES pour représenter l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection au sein de l'association SITEX Network

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement ;

Vu la décision n° 2025-DC-002 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant délégation de pouvoirs au président, notamment le point 45) de son article 3 ;

Vu la décision CODEP-CLG-2025-000084 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 portant délégation de signature aux membres du personnel, notamment son article 1^{er},

Décide :

Article 1^{er}

Monsieur Alexandre DAUZÈRES, chef du laboratoire d'étude et de recherche sur les transferts et les interactions dans les sous-sols (LETIS) au sein du service des pollutions et des déchets radioactifs (SPDR) de la direction de la recherche et de l'expertise en environnement (PSE-ENV), est désigné comme représentant de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASN), au sein de l'association SITEX Network, cette désignation lui donnant droit notamment de signer tous actes relatifs à la participation de l'ASN à l'association SITEX Network, incluant les procès-verbaux des assemblées générales, des réunions de bureau et du conseil d'administration, et tous les actes relevant de la gestion courante de l'association SITEX Network conformes à ses statuts.

Les actes ayant pour effet la modification des statuts de l'association devront, avant d'être entérinés conformément aux statuts de l'association, être soumis à l'accord préalable et écrit du président de l'ASN.

Cette présente désignation donne également droit à Monsieur Alexandre DAUZÈRES à signer, sous réserve de la remise d'un mandat signé par un membre ou futur membre de l'association, tout acte relatif à l'activité de l'association SITEX Network, incluant les statuts de l'association SITEX Network, au nom et pour le compte du membre mandataire.

Article 2

La présente décision abroge la décision n°CODEP-DAJ-2025-022741 du président de l'ASN du 9 avril 2025 portant désignation de Madame Delphine PELLEGRINI pour représenter l'ASN au sein de l'association SITEX Network.

Article 3

La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 3 mars 2026.

Signé par :

Pour le président de l'ASNR, par délégation,
le directeur général

Olivier GUPTA